



Cession d'un fonds de commerce et protection des données personnelles

Par **MRDPO**, le **09/10/2019** à **15:27**

Bonjour à toutes et à tous,

Je viens vers vous afin d'avoir vos avis sur la question suivante :

A l'occasion d'une cession d'un fonds de commerce, est-il nécessaire d'obtenir le consentement des clients pour que l'acquéreur puisse traiter les données à caractère personnel des clients ?

Si non , l'acquéreur ou le cédant, doit-il informer les clients du changement de responsable de traitement ?

Je vous remercie d'avance.